

Le, 10/05/19

DIRECTION GÉNÉRALE
URBANISME
AMÉNAGEMENT ET
HABITAT

DIRECTION DE
L'URBANISME

LE DIRECTEUR

PREFECTURE DES B-D-R
COURRIER ARRIVE LE
22 MAI 2019
DIRECTION DE LA CITOYENNETE
DE LA LEGALITE ET DE
L'ENVIRONNEMENT

Préfecture des Bouches-du-Rhône
Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et
de l'Environnement
Bureau de l'Utilité publique, de la Concertation
et de l'Environnement
Place Félix Baret – CS 80001
13282 Marseille Cedex 6

A l'attention de Madame Stéphanie DUPUY
stephanie.dupuy@bouches-du-rhone.gouv.fr

Nos réf. : DGUAH-DU 42102/19/05/00522
Vos réf. : Lettre 11103119
Dossier suivi par : Michèle SCHARFF
Téléphone : 04 91 55 19 12
Mail : mscharff@marseille.fr

Objet : Commune de Marseille – Euroméditerranée
Opération d'aménagement du secteur Bougainville
Concertation Interadministrative (Circulaire Primo-ministérielle du 05/10/04)

Par courrier du 11 mars 2019, la Préfecture a adressé pour avis à la Ville, le dossier d'enquête en vue de l'ouverture d'une enquête publique unique, en application des articles L. 122-1 et R. 122-7 du code de l'environnement, portant sur l'opération d'aménagement du secteur Bougainville, sur le territoire de la commune de Marseille.

Cette opération d'Euroméditerranée est la première étape d'un équipement public de rayonnement métropolitain. En effet, il participera, d'une part, avec le Parc des Aygaldes, au recalibrage du ruisseau des Aygaldes en constituant un vaste parc public de 14 hectares à l'interface entre le centre-ville et les quartiers nord et, d'autre part, à la réalisation d'équipement publics complétés par un programme mixte de logements et de locaux d'activité.

Cette première phase vise la création d'un parc public de quatre hectares, associée à une opération de renouvellement urbain sur une surface d'un hectare. Sa situation et son objet font de ce projet un équipement très attendu des usagers et habitants du secteur et de la ville de Marseille.

Ce dossier, pour lequel nous émettons un avis tout à fait favorable, n'appelle pas d'observation particulière de la part des Services de la Ville

Le Directeur de l'Urbanisme


Laurent MERIC

Marseille, le 05 JUIN 2019

Monsieur Pierre DARTOUT
Préfet de la région Provence-Alpes-
Côte d'Azur
Préfet du département des Bouches-
du-Rhône
place Félix Baret
CS 80001
13282 MARSEILLE CEDEX 06

A l'Attention de :
Monsieur Fabrice BONICEL
Directeur de la Citoyenneté,
de la Légalité et de l'Environnement

Vos réf : Votre courrier du 11 mars 2019
Nos réf : DGADU-23105/2019-05-44277
Dossier suivi par : Magalie MORISSEAU

Objet : Euroméditerranée - Opération d'aménagement du Secteur Bougainville

Monsieur le Préfet,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur l'opération d'aménagement du secteur Bougainville.

Je vous précise que les pièces techniques du dossier déposé par les Services d'Euroméditerranée, en vue de l'ouverture de l'enquête publique unique, portant sur l'utilité publique de l'opération d'aménagement du secteur de Bougainville, n'appellent aucune observation particulière des Services de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.



Domnin RAUSCHER